



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2003/3
27 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des pratiques juridiques
et commerciales internationales
Cinquante et unième session
17-19 novembre 2003

RAPPORT

Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé

Note du secrétariat:

Les décisions clefs intéressant l'Alliance pour les partenariats public-privé (PPP) que le Groupe de travail doit adopter portent sur les éléments suivants:

1. Une proposition consistant à organiser la prochaine réunion de l'Alliance PPP à Barcelone (voir l'annexe I);
2. La possibilité que l'Alliance coopère avec la Lettonie et d'autres pays dans la mise en place de cellules PPP;
3. La fourniture, par le Groupe de travail des questions juridiques de l'Alliance, d'une assistance à l'Europe du Sud-Est pour améliorer le cadre juridique applicable aux PPP.

1. Généralités

En 1996, la CEE a créé le Groupe construction-exploitation-transfert (CET) pour favoriser une meilleure compréhension des nouvelles techniques de financement des projets de développement des infrastructures. Les experts de ce groupe ont élaboré des principes directeurs applicables dans ce domaine. Une fois ceux-ci achevés, le Groupe CET les a présentés en 2000 à un forum au cours duquel il a été convenu de continuer à aider les gouvernements à mettre en place de tels projets sous les auspices de l'Alliance pour les partenariats public-privé.

2. L'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé

À sa première session tenue du 11 au 13 mars 2002 à Genève, le programme de l'Alliance pour les PPP a défini les objectifs suivants:

1. Favoriser une meilleure compréhension des PPP et la mise en place d'un environnement plus propice, de façon à en élargir l'application dans la région;
2. Aider les gouvernements à créer des cellules PPP efficaces et dynamiques et autres instances analogues au sein des administrations publiques;
3. Promouvoir et développer l'entente et la coopération sur les partenariats public-privé aux fins du développement des infrastructures entre les cellules PPP et autres instances nationales analogues, et entre celles-ci et la société civile, les syndicats et les employeurs; renforcer les systèmes de collecte d'informations et les échanges d'informations entre les cellules PPP et autres instances analogues, notamment sur le financement des PPP;
4. Envisager des projets pilotes qui permettent aux pays de se lancer sur le marché des PPP en Europe;
5. Faciliter l'accès au financement et à d'autres formes d'assistance en indiquant les institutions bilatérales et multilatérales auxquelles s'adresser, en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes de promotion des PPP;
6. Aider les cellules PPP et autres instances analogues à donner aux gouvernements dont elles relèvent des conseils sur la formulation de politiques et de stratégies appropriées en matière de PPP;
7. Accorder une aide à d'autres régions et coopérer avec elles pour améliorer les normes existantes et l'application des PPP au niveau mondial.

3. Activités réalisées depuis la constitution de l'Alliance pour les PPP

Depuis mars 2002, l'Alliance pour les PPP a pris part à diverses conférences en Europe:

- Participation de M^{me} Corinne Namblard, coprésidente de l'Alliance, au lancement du livre blanc de l'EIC sur les PPP/CET à Bruxelles, le 23 juin 2003;

- Participation du secrétariat de la CEE à la Conférence sur les partenariats dans les transports, qui s'est tenue à Rome les 1^{er} et 2 octobre 2003.

4. Propositions concernant le programme de travail de l'Alliance pour les PPP pour 2003-2004

Le secrétariat de la CEE a reçu les demandes de coopération ci-après:

- Une offre du maire de Barcelone, M. Joan Clos, d'accueillir dans sa ville la prochaine réunion de l'Alliance pour les PPP afin de mettre en évidence le rôle joué par les PPP dans la revitalisation de Barcelone au cours des 20 dernières années; il est également proposé que la réunion se tienne dans le cadre du deuxième Forum urbain mondial de l'ONU-Habitat, en liaison avec le programme et les activités culturelles de l'UNESCO (voir l'annexe);
- Une demande du Gouvernement letton invitant l'Alliance pour les PPP à lui prêter son concours pour mettre en place des cellules PPP efficaces et dynamiques en recourant aux meilleures pratiques et connaissances optimales. Des suggestions et un réel savoir-faire permettraient de créer une cellule PPP de premier ordre;
- Une proposition d'USAID au Groupe de travail juridique de l'Alliance pour les PPP, présidé par M. Wim Timmermans, concernant l'assistance à apporter à l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires applicables aux PPP dans les pays d'Europe du Sud-Est.

Annexe I

Proposition visant à organiser la troisième réunion de l'Alliance pour les PPP à l'occasion de la deuxième Conférence de l'ONU-Habitat à Barcelone (Espagne), du 15 au 17 septembre 2004

Cadre général: L'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé, placée sous les auspices du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), propose d'organiser sa troisième réunion à l'occasion du deuxième Sommet urbain mondial consacré à la promotion des partenariats public-privé dans les services urbains et municipaux pour le développement culturel.

L'Alliance CEE-ONU pour les PPP: L'Alliance a été créée en vue de sensibiliser les gouvernements aux possibilités offertes par les PPP dans l'optique du progrès économique et social. Sa tâche consiste à élaborer des principes directeurs concernant les meilleures pratiques à adopter. Elle est actuellement coprésidée par Eamonn Kearns, chef de la cellule PPP irlandaise, et Corinne Namblard, de CDC France.

Objectifs de la réunion: La réunion examinera la façon dont les PPP stimulent l'aménagement urbain et contribuent à la culture nationale et locale. Elle sera centrée sur les services municipaux, les transports urbains, l'eau, l'éclairage ainsi que la santé et l'éducation. Des représentants des collectivités locales présenteront des exposés sur l'expérience de Barcelone en matière de PPP.

Thèmes à examiner lors de la réunion:

- Comment les PPP protègent-ils les cultures, les langues et les patrimoines locaux?
- Quels risques les PPP présentent-ils pour la diversité culturelle et comment réduire ces risques?
- Y a-t-il d'authentiques exemples de projets de PPP dans le monde qui aient contribué à favoriser la culture nationale?

Les PPP dans le monde: Les PPP s'inscrivent dans le cadre d'efforts déployés au niveau mondial pour améliorer l'accès de la population à des services essentiels. Ces partenariats reposent sur la ferme conviction que, vu la modicité des ressources dont disposent les pouvoirs publics, le secteur privé peut, grâce à ses compétences en matière de gestion et à ses moyens de financement, développer ces services et les rendre plus facilement accessibles à ceux qui en ont besoin. Les PPP suscitent de l'intérêt partout dans le monde, et l'Alliance CEE-ONU pour les PPP fait partie d'un programme interrégional de coopération auquel participe la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU. L'Alliance entretient également des liens avec l'Afrique du Sud et le Mexique, deux pays qui sont à l'avant-garde dans le recours aux solutions PPP face aux problèmes urbains et sociaux et aux défis d'ordre culturel.

Apport du deuxième Forum urbain mondial de l'ONU-Habitat qui doit se tenir à

Barcelone: L'ONU-Habitat peut offrir un cadre très utile pour faire connaître les travaux de la CEE et la coopération qu'elle entretient avec d'autres régions; ce serait également un moyen d'inciter les secteurs public et privé à présenter les résultats exemplaires qu'ils ont obtenus en poursuivant les objectifs propres aux PPP. Le deuxième Forum permettrait en outre d'encourager la coopération entre des villes telles que Barcelone et d'autres agglomérations désireuses de recourir aux PPP en tant que stratégie susceptible de contribuer aux efforts de rénovation.

Étapes suivantes: La CEE est prête à examiner avec l'ONU-Habitat les moyens de donner effet à la présente proposition et de coopérer en vue d'atteindre leurs objectifs communs.

Personnes à contacter:

M. Geoffrey Hamilton

Tél.: +41 22 917 2838

Courrier électronique: geoffrey.hamilton@unece.org

M. Eamon Kearns

Tél.: +35 31 604 5509

Courrier électronique: eamonn.kearns@finance.gov.ie

M^{me} Corinne Namblard

Tél.: +33 1 46 94 51 98

Courrier électronique: corinne.namblard@galaxy-fund.com
